Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 32 (1968)
Heft: 127-128

Artikel: Ce pour quoi, ce pourquoi ou c'est pourquoi?
Autor: Lorian, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399434

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CE POUR QUOI, CE POURQUOI OU *C'EST POURQUOI* ?

Tout le monde connaît et emploie l'expression *c'est pourquoi*; il est au contraire rare, mais nullement impossible, que l'occasion se présente où l'on doive utiliser *ce pour quoi*. Mais *ce pourquoi* ? A première vue, cette formule semblerait bizarre ou tout au moins inutile. Nous l'avons cependant rencontrée, sporadiquement [1]; et les réflexions qu'elle a provoquées chez nous, sur sa nature et sur la concurrence qu'elle peut fournir aux deux autres syntagmes, formeront l'objet de cet article.

Le problème n'est pas toutefois indépendant : il ne peut trouver sa solution qu'en fonction d'une étude plus générale, celle de la formule CE + *préposition* + QUOI (et non seulement CE + POUR + QUOI). Malheureusement, les remarques relatives à ce sujet que l'on trouve éparpillées dans les divers ouvrages de linguistique française sont loin de satisfaire la curiosité du chercheur et d'approfondir ce fait de syntaxe, infime en soi peut-être mais si riche en ramifications.

Force nous est donc de consacrer la première moitié de notre exposé à deux questions d'ordre plus général : à la proposition introduite par une préposition suivie de *quoi*, et au support neutre *ce* qui la précède parfois. Une fois le terrain déblayé de ces préliminaires, nous pourrons envisager, en guise d'application particulière, les tournures dans lesquelles la préposition est *pour* (soudé ou non à *quoi*).

Pour les besoins de l'illustration, nous allons nous servir, en plus des exemples offerts par les dictionnaires et les traités courants de grammaire et de syntaxe, des échantillons que nous avons pu découvrir en relisant *A la Recherche du Temps perdu* de M. Proust et *La Modification* de

1. Nous tenons à exprimer ici notre gratitude à Mme Simone Saillard, Chargée d'Enseignement à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Lyon et qui, après avoir employé un *ce pourquoi* spontané dans une de ses lettres, a bien voulu nous communiquer ses remarques sur l'usage qu'elle faisait de cette expression et sur la valeur qu'elle lui attribuait.

M. M. Butor[1]. Comme le fera peut-être voir notre conclusion, le choix de ces deux témoins n'a pas été le résultat d'un caprice ou d'un pur hasard, mais d'un simple calcul des probabilités.

La valeur de la proposition introduite par *préposition* et *quoi*.

A) *Après un antécédent défini*[2].

Donnons d'abord deux exemples :

(1) Enfin une Courvoisier ayant demandé : « En quoi te mettras-tu, Oriane ? » provoquait la seule réponse *à quoi* l'on n'eût pas pensé : « Mais en rien du tout ! »... (Proust, II, 476.)

(2) ... la réalité qui s'imposait à moi m'était aussi nouvelle que celle *en face de quoi* nous mettent la découverte d'un physicien, les enquêtes d'un juge d'instruction ou les trouvailles d'un historien... (Proust, III, 423.)

C'est donc une proposition relative en fonction banale, celle d'épithète auprès d'un antécédent nominal précis (dans le premier exemple, *la seule réponse* ; dans le second, *celle* renvoyant à *réalité*), antécédent repris par *quoi* au lieu d'un des pronoms de la série *lequel*. Dans la phrase (2) l'auteur a employé *quoi*, pronom qu'il semble affectionner tout particulièrement,

1. Voici les ouvrages auxquels nous renvoyons plus d'une fois :

a) Grammaire et syntaxe : Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, Copenhague, Gyldendalske Boghandel, t. V, 1925 ; J. Damourette et Éd. Pichon, *Essai de Grammaire de la Langue française*, Paris, D'Artrey, t. IV, 1934 ; G. et R. Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, 2 vol., Paris, Picard, 1935-1938 ; Kr. Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain*, t. II (*Les propositions subordonnées*), Paris, Droz, 1936 ; W. von Wartburg et P. Zumthor, *Précis de syntaxe du français contemporain*, Berne, Francke, 1947 ; C. De Boer, *Syntaxe du français moderne*, Leiden Univ. Pers, 2e éd., 1954 ; M. Grevisse, *Le bon usage*, Gembloux, Duculot, 8e éd., 1964.

b) Dictionnaires de la langue française : Littré ; Robert.

c) Textes-témoins : M. Proust, *A la recherche du temps perdu*, éd. P. Clarac et A. Ferré, Paris, N. R. F., *Pléiade*, 3 vol., 1954 ; M. Butor, *La Modification*, Paris, Éd. de Minuit, 1957.

2. Nous continuons à employer la nomenclature traditionnelle : antécédent « défini » et « indéfini », relative « sans antécédent », etc. Si ces termes ne sont pas au-dessus de tout reproche, ils présentent au moins l'avantage d'être transparents et bien connus à tout le monde.

Nous ne traiterons pas de la formule spéciale et figée *DE QUOI + infinitif* (v. Le Bidois, § 536 ; Sandfeld, § 65, qui en donne beaucoup d'exemples, y compris un, en note, où l'infinitif est remplacé par un subjonctif).

probablement aussi afin d'éviter la cacophonie *aussi nouvelle que celle en face de laquelle* (cf. également Proust, I, 235, ligne 14).

Cet usage constitue un archaïsme, même s'il paraît jouir d'une faveur renouvelée dans une certaine prose littéraire d'aujourd'hui [1] ; et, comme l'antécédent est défini, *ce* neutre (avant préposition et *quoi*) n'a aucune raison d'être. Nous n'avons donc pas à nous arrêter sur ce premier type de relative, quelque intéressantes que puissent en être les diverses variétés ; mais nous reviendrons, au moment opportun, sur un cas spécial, celui de l'opposition *la raison pour quoi/la raison pourquoi.*

B) *Avec antécédent indéfini.*

Citons ici M. H. Bonnard : « ... la forme *quoi* est utilisée si l'antécédent est un pronom neutre (ce à *quoi* je pense ; il n'est rien à *quoi* je tienne plus) ou s'il est un mot sans genre (verbe) ou une proposition entière (Il pêcha pendant une heure, après *quoi* il s'en alla) [2] ». Deux cas se présentent :

i) *La relative n'est pas imbriquée dans la structure de la phrase.*

(3) ...j'y sentais surtout la certitude ou l'illusion qu'avaient eues ces grands seigneurs d'être « plus que les autres », *grâce à quoi* ils n'avaient pu léguer à Saint-Loup ce désir de montrer qu'on est « autant que les autres »... (Proust, I, 737.)

(4) Or, ces Guermantes-là [...] avaient beau ne pas avoir d'esprit, selon Mme de Guermantes (*en quoi* elle était dans le vrai), à force d'entendre et de raconter les mots de la duchesse, ils étaient arrivés à imiter tant bien que mal sa manière de s'exprimer... (Proust, II, 461-462.)

(5) « Voyons, mon chéri, ce n'est pas cela que vous vouliez dire, *sans quoi* pourquoi vous seriez-vous arrêtée ? » (Proust, III, 338.)

Ce sont là des propositions-rallonges, plus ou moins artificiellement greffées sur le contexte majeur — qu'il est en effet malaisé d'appeler « proposition principale » — en fonction d'apposition ou d'incise, mieux encore

1. Cf. Nyrop, V, § 328 ; Le Bidois, § 539 ; Sandfeld, § 110 ; G. Gougenheim, *Système grammatical de la langue française*, Paris, D'Artrey, 1939, p. 179-180 ; Von Wartburg et Zumthor, § 906 ; Grevisse, § 552 ; et surtout M. Grevisse, *Problèmes de langage I*, Paris, P. U. F., 1963, p. 113-117, où l'auteur montre que dans certains de ces cas, l'antécédent défini « s'enveloppe d'un peu de vague, d'une sorte de brume », qu'il se colore d'une « teinte *neutre* » (p. 117) : c'est dire qu'il tend à y devenir indéfini.

2. H. Bonnard, *Le système des pronoms « qui, que, quoi » en français* dans *Fr. Mod.* 29 (1961), p. 168-182 et 241-251 ; cf. notamment p. 170.

d'« insertion incidente [1] » (comme dans (4) ci-dessus); dont certaines font figure de simples indépendantes — sur le plan psychologique — puisque leur autonomie va parfois très loin, comme dans l'exemple (5), où cette « subordonnée » est même interrogative ! C'est pourquoi MM. Le Bidois considèrent que « Dans cet emploi le conjonctif est plutôt un outil de coordination qu'un véritable « conjonctif »; il est facile en effet de le remplacer par une conjonction ou même un adverbe, (de quoi = *et de cela*; sans quoi = *autrement*; après quoi = *puis*). C'est ce qui explique que ce genre de conjonctive puisse se détacher de la phrase qui précède... » (§ 1360).

ii) *La relative est imbriquée dans la structure de la phrase.*

Ailleurs, la proposition annoncée par le syntagme CE + *préposition* + QUOI remplit une fonction essentielle dans la phrase, où elle peut servir de sujet, d'attribut ou de complément à la principale — véritable principale cette fois — ou du moins à un mot ou un groupe de mots de celle-ci.

(6) ... ils continuaient à être, encore que dépourvus *de ce en quoi ils passaient pour consister*... (Proust, I, 834.)

La proposition soulignée joue ici le rôle de complément auprès du participe *dépourvus*.

On pourrait peut-être soutenir que cette distinction entre proposition non imbriquée et proposition imbriquée ne présente pas un très grand intérêt; on verra ci-après qu'en plus de la différence fonctionnelle, il en existe encore une, touchant cette fois à l'emploi du neutre *ce* et par conséquent d'importance capitale pour notre propos. C'est pourquoi nous remettons à plus tard l'examen des autres variétés de conjonctives imbriquées (en fonction de sujet, attribut, etc.). Nous devons cependant envisager ici de plus près un cas particulièrement épineux : celui où la subordonnée, annoncée toujours par une préposition et *quoi*, se rattache à un verbe ou aux présentatifs *voici*, *voilà* en tant qu'objet direct. Prenons les phrases suivantes, d'usage courant :

(*a*) Voici (voilà) *de quoi* il s'agit.
(*b*) Je me demande *à quoi* vous pensez.

1. M. Dessaintes, *La construction par insertion incidente*, Paris, D'Artrey, 1960. V. surtout p. 100-101.

Si nous ajoutons entre le terme régent et la suite le neutre *ce*, on obtiendra :

(*a'*) Voici (voilà) *ce de quoi* il s'agit.
(*b'*) Je me demande *ce à quoi* vous pensez.

M. Bonnard, à la p. 245 de son article déjà cité, offre précisément l'exemple (*b'*) ci-dessus, qu'il qualifie d'un « style... maladroitement affecté ». Comme ce linguiste — avec peut-être moins d'hésitation que lui — nous verrons dans les cas (*a*) et (*b*) des constructions plutôt interrogatives indirectes (en « appétition percontative », selon la nomenclature de Damourette et Pichon). Il n'est vraiment pas important de vérifier si l'expression principale (*voici*, *demander* — ajoutons-y par exemple *dire*, *expliquer*, *s'imaginer*, etc.) a effectivement le sens d'un verbe posant une question ; tout comme il serait oiseux de vouloir distinguer nettement la valeur relative de la valeur interrogative de *quoi* dans ces cas (v. Bonnard, *ibid.*, p. 177). Ce qui paraît cependant acquis, c'est que dans les deux premiers exemples les propositions introduites par *de quoi* et *à quoi* sont moins « intégratives », c'est-à-dire plus « percontatives » ou interrogatives que dans les deux autres cas, où *ce* est justement un précieux indice d'intégration. Autrement dit, et pour prendre une troisième série d'exemples, on peut réduire la différence entre les deux types et les deux modes d'appréhension à ceci :

(*c*) Je ne comprends pas *de quoi* il parle = De quoi parle-t-il ? Je ne comprends pas.
(*c'*) Je ne comprends pas *ce de quoi* il parle = Je ne comprends pas la chose dont il parle.

LE SUPPORT NEUTRE *CE*.

« Quand, disent Damourette et Pichon, il s'agit de substances inanimées qui n'ont pas été définies antérieurement, l'on emploie une forme spéciale de l'article des complexes, la forme *ce* avec les struments relatifs *qui*, *que*, *dont*, ou le strument *quoi* précédé de la préposition appropriée : *ce à quoi*, *ce sur quoi*, *ce pour quoi*, etc. » (*EGLF*, IV, § 1281).

Les deux savants constatent donc l'existence de *ce pour quoi* (en trois mots), sans discuter l'emploi de *ce*. K. Sandfeld signale au contraire *ce pourquoi* (en deux mots) et ajoute que la relative ayant pour antécédent toute une phrase ou un ensemble de faits « ... est d'ordinaire... introduite par le démonstratif neutre *ce*. Seul, le conjonctif *quoi* s'en passe le plus

souvent. On dit forcément *ce pourquoi*, mais à peu près indifféremment *ce à quoi* et *à quoi*, *ce en quoi* et *en quoi*, tandis que *ce après quoi*, *ce sans quoi*, *ce sur quoi* sont généralement évités comme trop lourds et trop gauches. L'emploi de *ce* est impossible dans les combinaisons *grâce à quoi*, *faute de quoi*, *à la suite de quoi*, etc. » (Sandfeld, § 137). Suivent des exemples rangés en quatre catégories : *ce qui*; *ce que*; *ce* + préposition + *quoi* (y compris un *ce pourquoi* dû à Henriot et sur lequel nous reviendrons plus tard); *ce dont* (§ 137; cf. §§ 136 et 138). Le savant danois se contente donc de constater, avec une marge assez large d'approximation, certains usages sans les expliquer.

Le Précis de syntaxe du français contemporain de MM. von Wartburg et Zumthor offre une série de précisions fort intéressantes pour notre propos : *a*) *Ce* peut disparaître entre *voici*, *voilà* et le groupe préposition + *quoi* — § 899. *b*) *Ce* « n'est nécessaire que lorsqu'il introduit une proposition placée en tête de la phrase : *ce à quoi je pense, c'est que le terme approche*, ou lorsqu'il est précédé de l'adjectif *tout* (qui a besoin de s'appuyer sur un démonstratif) : *il se lassera bientôt de tout ce à quoi il n'a pas cessé de penser jusqu'ici.* » — § 902. *c*) *Ce* est facultatif lorsque la préposition est monosyllabique; on peut donc dire indifféremment *en quoi* ou, en style administratif, avec pause marquée avant *ce* : *ce en quoi* — § 903. *d*) *Sur quoi* au sens temporel de *et après cela* exclut l'emploi de *ce* — § 904. *e*) La préposition polysyllabique, par exemple *faute de*, *moyennant*, et le présentatif *c'est* (dans *c'est à quoi*) refuseraient également les services de *ce* — § 905.

Ces remarques exigent des compléments, quelques correctifs et surtout une systématisation en fonction de la formule préposition + *quoi* (les auteurs ayant examiné en gros l'emploi de *ce* devant les conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *quoi*). Ainsi, bien que l'adjectif *tout* suppose naturellement un nominal, ce n'est pas à lui qu'est due la présence de *ce* dans le cas cité par MM. von Wartburg et Zumthor : la phrase *il se lassera bientôt de* (*tout*) *ce à quoi*... (§ 902) fait impérieusement recours à *ce*, que le mot *tout* y soit là ou non [1]. D'autre part, on verra plus loin des cas où *ce* paraît dans des propositions qui ne sont pas antéposées à la principale, ou auprès de locutions prépositionnelles assez lourdes.

1. La vérité est que nous sommes en présence de l'opposition simple *à quoi*/(*tout*) *CE à quoi* ; le tryptique (*zéro*)/*CE*/*TOUT CE* n'existe pas. *Tout* est fonction de *ce*, auquel il peut s'associer facultativement pour ajouter de l'emphase, mais sans modifier quoi que ce soit au sens.

Pour l'expression *de tout quoi* en langue juridique, v. Grevisse, § 457, A, 1°, Rem. 5.

Si l'on s'adresse maintenant à un structuraliste, on lira avec intérêt, par exemple, l'affirmation suivante de M. J. Dubois : « La distribution entre les formes avec ou sans *ce* se fait selon la préposition : *après quoi*, *avant quoi*, *moyennant quoi*, *sans quoi* s'opposent à *ce à quoi*, *ce en quoi*, *ce pour quoi*. L'existence de ces deux suites a pu être exploitée sémantiquement : *sur quoi* (sur ces entrefaites) se distingue de *ce sur quoi* [1] ». Quoique beaucoup plus laconiques, et tout en laissant l'impression que l'opposition *ce* zéro/*ce* correspondrait toujours à la distinction entre préposition polysyllabique et préposition monosyllabique, ces lignes sont bien instructives : s'il y a une différence sémantique entre *sur quoi* et *ce sur quoi*, cela doit refléter aussi une certaine différence de structure. Et c'est précisément dans la structure de la phrase que nous pourrons trouver la clé du mystère, c'est-à-dire de l'emploi du support neutre *ce* dans le syntagme en question.

Remarquons en passant que seul le traité de K. Sandfeld, sur les quatre sources citées, mentionne, sans commentaire d'ailleurs, notre *ce pourquoi*.

D'autre part, si l'on s'en tient à l'œuvre de Proust, l'on y relève :

Sans CE.

Prépositions suivies de *quoi* : *à*, *après*, *de*, *en*, *par*, *sans*, *sur*, *à cause de* (les plus fréquentes); *contre*, *devant*, *pour*, *à côté de*, *au sujet de*, *auprès de*, *en conclusion de*, *en échange de*, *grâce à*, etc.

Avec CE, *rarement* CECI, CELA :

Ce à quoi (le plus fréquent), *ce en quoi* (à plusieurs reprises); *ce avec quoi*, *ce à côté de quoi*, *ce devant quoi*, *ce sur quoi*; et le sporadique *ce pour quoi* ou *ce pourquoi*, sur lequel on reviendra plus tard.

Comme on peut le voir, les exemples glanés chez Proust confirment — mais assez partiellement — les déclarations faites par nos sources sur l'emploi de *ce* avec une préposition et *quoi*. Venons-en donc à notre interprétation propre du phénomène.

*
* *

Il est certain que les conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, pouvant renvoyer à un antécédent défini aussi bien qu'à un antécédent indéfini, doivent s'appuyer sur *ce* dans ce dernier cas. On a donc en réalité deux séries parallèles :

1. J. Dubois, *Grammaire structurale du français*, Paris, Larousse, 1965, p. 174.

qui, que, dont pour l'antécédent défini, et *ce qui, ce que, ce dont* pour l'antécédent indéfini. C'est ce qui évite parfois les confusions, comme dans les deux phrases non littéraires que voici :

Il m'a amené son cousin, *qui* m'a ennuyé.
Il m'a amené son cousin, *ce qui* m'a ennuyé.

Pour le cas prépositionnel, on a à sa disposition la série *lequel* après les antécédents définis et *quoi* après les antécédents indéfinis. *A priori* donc, *quoi*, conjonctif neutre par excellence, ne devrait pas ressentir le besoin de s'appuyer sur un *ce* : d'où la rareté relative de la formule à trois termes (*ce* + préposition + *quoi*) par rapport à celle, plus légère, à deux termes (sans *ce*).

Et cependant, selon MM. Le Bidois, « vu l'extrême indétermination de sa signification et sa forte valeur neutre... (*quoi*) a une affinité particulière avec le démonstratif de même valeur, *ce* ». (§ 537).

Il convient donc de décrire et d'expliquer les cas où, avant le groupe préposition + *quoi*, le neutre *ce* est soit inadmissible, soit facultatif (donc peu employé d'habitude), soit obligatoire.

A) *CE inadmissible.*

L'emploi de *ce* avant *quoi* relatif est *superflu et inadmissible* après un autre antécédent neutre : *rien, quelque chose,* et même le nom *chose* déterminé [1]. Il est *contradictoire et inadmissible* après un antécédent défini, dans les cas archaïsants envisagés ci-dessus, v. exx. (1) et (2).

B) *CE facultatif au début d'une proposition non imbriquée (quasi-indépendante).*

Comparons les deux énoncés suivants :

(7) Saint-Simon prétend que nous l'avions pris par abus, *ce en quoi* il se trompe parfaitement. (Proust, II, 948.)

(8) Morel avait vu le scandale, sa vie au régiment impossible, il était accouru. *En quoi* il n'avait pas absolument eu tort. (Proust, II, 1067.)

1. En effet, aucune possibilité d'insérer *ce* dans « Il n'y a *rien à quoi* je tienne plus ». Resterait d'ailleurs à discuter, dans un autre contexte, si *rien* et *quelque chose*, bien qu'appelés communément « pronoms indéfinis » sont de vrais antécédents indéfinis (ce dont nous doutons fort).

Le *ce* serait tout à fait possible dans l'exemple (8); le fait que *en quoi* est ici précédé d'une pause appréciable, marquée par un point, n'a aucune importance pour notre propos. Et parallèlement, le *ce* de l'ex. (7) n'est pas indispensable; Proust aurait pu très bien écrire : « Saint-Simon prétend que nous l'avions pris par abus, *en quoi* il se trompe parfaitement. » Si l'auteur a cependant préféré adjoindre un *ce* à *quoi*, cela est probablement dû à un désir de résumer l'antécédent indéfini (l'idée qui précède) et de relier plus fortement les deux membres de la phrase, c'est-à-dire d'imbriquer la seconde proposition dans la contexture de la première, créant ainsi un certain rythme ou du moins évitant une pause ou une rupture rythmique. C'est donc un *ce* de reprise, d'insistance et pour peu l'on dirait *conjonctif* : *quoi* ayant perdu ici de sa force conjonctive de base, le locuteur peut (s'il veut, et peut-être aux dépens de l'élégance) resserrer les liens grâce à *ce*.

Il est également évident que l'emploi d'un *ce* facultatif à valeur emphatique, rythmique et conjonctive est recommandable surtout dans des syntagmes relativement courts, où la préposition est plutôt simple, légère et assez vide de sens : *ce à quoi*, *ce en quoi*; et que, inversement, son apport auprès de locutions prépositionnelles complexes et bien caractérisées sémantiquement (*grâce à quoi*, *moyennant quoi*) serait contrebalancé par une lourdeur à peu près intolérable.

Enfin, il est possible aussi que la faveur que connaît de nos jours *quoi* avec antécédent bien défini rende quasi-obligatoire le *ce* facultatif dans certains cas d'antécédent indéfini. Prenons par exemple la phrase suivante :

> (9) (Cottard)... avait espéré se faire, sur cette côte, une clientèle de choix, *à quoi* du Boulbon se trouvait mettre obstacle. (Proust, II, 796.)

Nous comprenons *quoi* ici comme renvoyant à tout l'énoncé précédent, c'est-à-dire à « l'espoir de se faire, sur cette côte, une clientèle de choix » ; mais s'il y avait danger de pouvoir donner pour antécédent seulement « une clientèle de choix », un *ce* avant *à quoi* sauverait la situation.

C) *CE obligatoire, exigé par la structure de la phrase.*

Nous avons ici affaire à ce que nous avons appelé plus haut la relative sans antécédent *imbriquée dans la structure de la phrase*, c'est-à-dire qui ne possède aucune autonomie et qui fait fonction de sujet, d'attribut, de

complément. En thèse générale, ce type de proposition ne pourra s'encadrer dans sa phrase qu'à travers le neutre *ce*. Exemples :

(10) ...*ce à quoi* me faisait penser cet homme qui était si épris [...], *ce à quoi* il me faisait penser tout d'un coup, tant il en avait passagèrement les traits, l'expression, le sourire, c'était à une femme. (Proust, II, 604.)

Ici, non seulement les deux *ce à quoi* et leurs suites font partie intégrante de la phrase en tant que sujet, mais de plus les *ce* sont anticipants, ils deviennent donc à peu près obligatoires. Sans eux la phrase serait mal structurée et boiterait. Sandfeld (§ 66) offre cet exemple sans *ce* : « *A quoi* ils ressemblent le plus, c'est à des sabots. » (*Mille et une nuits*). Il est clair qu'ici la phrase débute par une proposition-sujet en « appétition percontative » (interrogative) et que l'adjonction d'un *ce* (« *Ce à quoi* ils ressemblent... ») la transformerait en une véritable relative sans antécédent, ou avec un antécédent indéfini ou global anticipé par *ce* et développé par la suite dans « c'est à des sabots ».

Sur le plan stylistique, l'on constate dans ces deux cas (avec ou sans *ce*) une mise en vedette, grâce à la formule (*ce*) *à quoi... c'est*, des contenus simples « Cet homme me faisait penser à une femme » ; « Ils ressemblent le plus à des sabots ». Pour un *ce pour quoi* introduisant le terme-sujet, v. *infra*, ex. 23.

(11) Odette représentait exactement tout *ce avec quoi* on venait de rompre... (Proust, I, 520.)

La relative remplit ici la fonction d'attribut du sujet; il est donc impossible de dire **Odette représentait exactement avec quoi on venait de rompre*. Le *ce* est indispensable, d'autant plus que l'auteur veut ajouter un surcroît d'emphase au moyen de *tout*, mot qui, comme on l'a vu, ne saurait s'adjoindre à *avec quoi* d'une façon immédiate.

(12) ...le contraste *avec ce à quoi* on avait échappé faisait régner la gaieté et la camaraderie... (Proust, II, 402.)

La proposition *ce à quoi on avait échappé* sert de complément au nom *le contraste*; le déterminant est relié à son déterminé par la préposition *avec*, et il serait impossible que celle-ci se joigne directement au groupe *à quoi* sans l'insertion, au milieu, du neutre *ce* (cf. : **le contraste avec à quoi on avait échappé*).

La conjonctive attribut auprès du verbe *être* semble donner lieu à une première dérogation à la « loi » de l'emploi obligatoire de *ce* dans une proposition imbriquée (cf. Sandfeld, § 64). Deux cas se présentent :

i) après le présentatif *c'est*.

(13) En somme, ma tante exigeait à la fois qu'on l'approuvât dans son régime, qu'on la plaignît pour ses souffrances et qu'on la rassurât sur son avenir. *C'est à quoi* Eulalie excellait. (Proust, I, 70, ex. cité par Le Bidois, § 537.)

ii) Proposition réellement attributive, schéma : terme-sujet/*être*/*à quoi*...

(14) Or, que Saint-Loup fût du faubourg Saint-Germain, *c'est à quoi* je n'avais plus songé une seule fois... (Proust, II, 865.)

On fera remarquer tout d'abord que dans (13) nous n'avons réellement pas une proposition conjonctive imbriquée dans une phrase; c'est plutôt une indépendante, introduite par le présentatif *c'est*. Ensuite, que dans (13) aussi bien que dans (14), *ce* existe déjà, dans *c'est*, qui suffit à resserrer les liens. Enfin, que dans (14) *ce* de *c'est à quoi* ne paraît pas absolument indispensable; on pourrait en effet imaginer la phrase : « Que Saint-Loup fût du faubourg... *est à quoi* je n'avais plus songé... ». Mais *est à quoi* est moins satisfaisant que *c'est à quoi* ou *est* CE *à quoi*, formules qui, précisément, relient et associent mieux les termes. Un exemple offrant *est* CE *à quoi* :

(15) ... le « soin de sa gloire » *n'est pas ce à quoi* tient le plus Phèdre... (Proust, III, 459 [1].)

La formule à double *ce* (*c'est* CE(*LA*) *à quoi*), quoique un peu lourde, n'est pas du tout impossible, comme le prouvent les citations que voici :

(16) Que nous croyions qu'un être participe à une vie inconnue où son amour nous ferait pénétrer, *c'est*, de tout ce qu'exige l'amour pour naître, *ce à quoi* il tient le plus... (Proust, I, 100.)

(17) Maintenant je me rendais compte des mérites d'une interprétation large, poétique, puissante; *c'était cela à quoi* on a convenu de décerner ces titres... (Proust, II, 49-50.)

Pour un exemple oral, cf. « *C'est ce à quoi* je pensais », phrase recueillie en 1930 par Damourette et Pichon (*EGLF*, IV, § 1283) [2].

1. Voir aussi l'exemple cité par Sandfeld, § 66 : « Cela même qui m'exaspère aujourd'hui était *ce à quoi* précisément je me laissais prendre » (Gide, *École des Femmes*).

2. *Ce* après *c'est* demeure obligatoire avec d'autres conjonctifs. Les phrases **c'est qui m'ennuie* et **c'est dont j'ai besoin* sont inadmissibles. *C'est que je pense* est différent par la structure, donc par le sens, de *c'est CE que je pense*.

L'exception, si exception il y a, existe cependant dans le cas de la proposition servant d'*objet direct* à un terme verbal régent, ainsi :

(18) Voici *à quoi* cela tenait. (Proust, III, 240.)

(19) ... une amitié préexistante [...] qui seule pouvait expliquer *ce à quoi* nous nous étions livrés. (Proust, II, 369.)

Dans le cas illustré par (18), *ce* est possible mais peu recommandable [1] ; dans (19) le *ce* de l'original semble alourdir la phrase et l'on peut se passer de lui. L'on doit donc revenir à l'explication proposée plus haut : c'est la façon d'envisager la proposition-objet qui détermine l'emploi ou le non-emploi de *ce* : une appétition percontative refuse *ce* et présente *quoi* comme plutôt interrogatif, tandis qu'un désir d'intégrer fortement amène (*tout*)*ce* auprès d'un *quoi* résolument conjonctif.

Autrement dit, seule la proposition bien imbriquée, bien intégrée, non interrogative, requiert *ce*. Comparons d'ailleurs l'exemple (19) avec le suivant :

(20) ... Swann cherchait à lui apprendre *en quoi* consistait la beauté artistique, *comment* il fallait admirer les vers ou les tableaux... (Proust, I, 241.)

Introduisons *ce* : la forme « apprendre CE *en quoi* consistait la beauté » transformerait le *quoi* de (20) en un conjonctif pur, équivalent à celui de l'exemple (19). Mais la phrase originale, telle qu'énoncée par Proust, contient un *quoi* à valeur interrogative, comme le prouve le parallélisme avec l'adverbe *comment* juxtaposé.

*
* *

Résumons. Le neutre *ce* devant une préposition et *quoi* n'est nécessaire que si la proposition qu'ils annoncent est bien intégrée à la structure de la phrase en tant que sujet, attribut, complément d'objet direct (sans aucune nuance interrogative), ou tout autre complément, surtout après un outil grammatical (préposition : *avec* CE *à quoi* ; comparatif : *plus que* CE *à quoi* — cf. ex. 22 ci-dessous). De même, une proposition qui n'est pas de sa nature et par son sens imbriquée dans son contexte, qui est en d'autres termes psychologiquement indépendante, peut, elle aussi, faire

1. *Voilà* est soit présentatif soit anaphorique ; *voici*, de préférence anticipant (comme dans cet exemple de Proust) ; mais cela n'a aucune influence sur la possibilité d'employer *ce*.

Cf. Le Bidois, § 537 : « Après *voilà*, le démonstratif se supprime d'ordinaire ».

recours à notre *ce*, précisément pour s'intégrer ou se subordonner davantage. Signalons également que le groupe *tout ce* peut servir à resserrer ce qui n'est pas du tout, ou pas assez, intégré.

Il existe cependant un dernier cas, particulier, de *ce* obligatoire, qui n'a pas été couvert par notre investigation jusqu'ici, et sur lequel Sandfeld a attiré l'attention sans aucun commentaire (§ 137) : le syntagme *ce pourquoi*, et avant tout, ajouterons-nous, *ce pour quoi*. Nous voici donc arrivés à l'étude du phénomène qui fait l'objet principal de notre travail.

POUR QUOI ET *POURQUOI*.

La transformation du groupe *pour quoi* en un seul mot, *pourquoi*, s'est opérée très tôt dans la langue (cf. par exemple Nyrop V, § 363, 1°); et si en principe aux deux graphies doivent correspondre deux sens et deux emplois différents, la réalité montre que les confusions sont toujours possibles. Ainsi, le syntagme *pour quoi* peut être compris comme un adverbe; inversement, dans l'adverbe *pourquoi* la force pronominale, relative ou interrogative, de *quoi* peut encore se faire sentir, d'autant plus que *pourquoi*, comme tout adverbe interrogatif, sert parfois de conjonctif introduisant une proposition-objet. *Inde lacrimae rerum*.

Pour ce qui est de l'énoncé parlé, l'oreille ne fait pas de distinction entre les deux. Comme son concurrent, *pour quoi* n'est qu'un seul mot phonique : il ne porte qu'un seul accent tonique, et la pause entre les deux composants est inexistante. Dans le texte écrit, il est parfois difficile de savoir à qui est due la graphie, en un seul mot ou en deux : à l'auteur même, à l'éditeur ou au prote, et dans quelle mesure cette graphie correspond à la fonction et au sens voulus. Voilà donc une nouvelle source — permanente — de confusion.

Naturellement, les grammairiens et les lexicographes ont toujours mis le lecteur en garde contre les erreurs et les hésitations courantes. Littré, par exemple, signale deux emplois interrogatifs mais sensiblement différents : « *Pour quoi* sentez-vous de l'attrait, pour les sciences ou pour les lettres? Mais *pourquoi* les lettres plutôt que les sciences ? » (art. *Pourquoi*, Rem. 2). De même, M. M. Grevisse indique que « L'orthographe hésite entre *pourquoi faire* ? et *pour quoi faire* ? (cette dernière orthographe, plus rationnelle, prévaut) ». (§ 575, *a*).

Mais ce sont là des emplois interrogatifs directs. Quant à l'emploi con-

jonctif, il a fourni peu de matière à la recherche jusqu'ici, probablement à cause de sa rareté. Il nous faudra donc examiner les divers exemples fournis par nos sources et nos sondages, à la lumière des généralités évoquées ci-dessus sur le comportement du groupe *CE* + *préposition* + *QUOI*, et tout en respectant les graphies attestées, quelles qu'elles soient — *pour quoi* ou *pourquoi*.

A) *POUR QUOI/POURQUOI avec antécédent défini.*

Comme on l'a déjà vu, *quoi* précédé d'une préposition, *pour* ou autre, pouvait renvoyer à un antécédent défini (et le peut de nouveau de nos jours). Les études et les manuels courants nous offrent assez d'exemples de *pour quoi* dans ce rôle : De Boer § 357*f* (phrase de La Varende, antécédent *ces hosties*); Grevisse § 552 et *Hist.* (citation de La Fontaine, antécédent *un sujet*; de J. Benda, antécédent *la pensée détachée*), etc.; tandis que l'*Essai de Grammaire* de Damourette et Pichon, IV, § 1305, propose un exemple de Molière (*Le Dépit Amoureux*, I, 2) où Marinette parle du « *grand secret pourquoy* je vous ay tant cherché [1] ».

Cette hésitation dans la pensée et dans la graphie se fait surtout voir dans la série de locutions *la cause*, *le motif*, notamment *LA RAISON pour quoi* (ou *pourquoi*). M. M. Grevisse constate au § 552, *N. B.* : « Au même usage il faut rattacher *pourquoi* (primitivement : *pour quoi*) employé au sens de *pour lequel* [emploi qui vieillit, selon l'Académie] : *La raison* POURQUOI... (Ac., s. v. *pourquoi*). *La raison* POUR QUOI (Id., s. v. *quoi*) ». Le paragraphe s'achève sur quatre exemples modernes : *les raisons pourquoi* et *le motif pourquoi* (A. Hermant), *une des raisons pourquoi* (Montherlant) et *la raison pour quoi* (J. Rostand). Chez Proust, d'autre part, nous avons relevé par exemple *la raison pourquoi* (II, 65), *la cause pourquoi* (III, 81), *une des raisons pourquoi* (III, 93); et, avec l'orthographe en deux mots : *l'absence de toute raison perceptible pour quoi* (I, 459), *la raison pour quoi* (II, 55), *la raison d'amour, d'argent ou autre pour quoi* (III, 961), etc. Il

1. Les deux savants citent Molière d'après le texte établi par A. Pauly dans l'édition Lemerre (celle de 1872-1874 ?); les éditeurs modernes donnent ici l'orthographe *pourquoi* ou *pourquoy*, par exemple : Hachette, *Les Grands Écrivains* (E. Despois), 1927; *Les Belles Lettres* (R. Bray), 1935; N. R. F. — *Pléiade* (M. Rat), 1956; *Classiques Garnier* (R. Jouanny), s. d., etc.; d'autres, *pour quoi*, en deux mots, v. par exemple éd. Albin Michel, *Théâtre complet de Molière*, t. I, s. d. (1929 ?).

est très malaisé de voir pourquoi l'on a préféré tantôt le pronom précédé d'une préposition, tantôt l'adverbe [1].

Donc, deux graphies différentes, dans le Dictionnaire de l'Académie et ailleurs, parfois chez le même écrivain ou du moins dans la même édition de ses œuvres, et auxquelles correspond rarement une opposition réelle et consciente entre *pour quoi* et *pourquoi*. Mais les deux formules sont acceptables : celle qui introduit une proposition relative, et l'autre, d'appétition percontative, soulignée par l'interrogatif *pourquoi*.

Dans tous ces cas, l'antécédent étant défini, l'emploi de *ce* neutre ne vient même pas en considération.

B) *CE POUR QUOI avec antécédent indéfini.*

Voici d'abord une phrase où l'antécédent indéfini est représenté, non par *ce*, mais par *quelque chose* (nous citons d'après MM. Le Bidois, § 537) :

(21) On me prenait *quelque chose pour quoi* j'avais souvent marqué du dédain, mais *à quoi* je tenais pourtant. (M. Prévost, *L'Homme vierge*, II, 139.)

Quant à *ce pour quoi*, l'expression est tout à fait normale après tout ce que nous venons de dire, et il nous suffira d'alléguer sans trop de commentaires les cinq exemples que nous possédons (ceux de Renan, de Gide et de Proust se trouvent dans le Dictionnaire Robert, art. *quoi*, 4°).

(22) La vraie marque d'une vocation est l'impossibilité d'y forfaire, c'est-à-dire d'y réussir à une autre chose que *ce pour quoi* l'on a été créé. (Renan, *Œuvres*, II, *Souvenirs d'enfance*, p. 760.)

(23) *Ce pour quoi* l'on se sent vocation paraît beau. (Gide, *Journal*, 4 févr. 1902.)

(24) ... comme un peintre qui ne peut obtenir que de courtes séances de pose, prépare sa palette et a fait d'avance de souvenir, d'après ses notes, *tout ce pour quoi* il pouvait à la rigueur se passer de la présence du modèle. (Proust, I, 27.)

(25) Ce qui fera le sujet de votre conversation, ce sera les arrangements de votre vie future, la façon dont elle pourra s'installer à Paris, point qui, lui, n'est pas entièrement réglé, *ce pour quoi* vous préférez ne lui en parler qu'en ce dernier moment,

1. Proust a d'ailleurs employé également l'expression plus analytique, mais plus lourde *la raison pour laquelle* : I, 160, 242, 329 ; III, 9, 642, etc. Sandfeld déclare (§ 110) que cette formule remplace dans la langue parlée la locution littéraire et vieillie *la raison pourquoi*. Le Dictionnaire Robert condamne aussi comme vieilli *pourquoi* « en fonction de pronom relatif » (sous *pourquoi*, 3°).

Cf. également Damourette et Pichon, IV, § 1305, où l'on trouve trois exemples : *la cause pour quoy* et *la cause pourquoy* (ancienne langue) et *une autre raison pour quoi* (Gide).

mais à propos duquel vous pourrez déjà lui soumettre un certain nombre de possibilités... (Butor, 86.)

(26) Ah ! s'ils savaient les raisons de votre voyage, si vous leur racontiez [...] ce qui s'est passé, comment tout cela s'est détérioré, *ce pour quoi* vous êtes là, ce qu'il vous a fallu décider pour en finir [...], votre visage, votre silhouette très légèrement recroquevillée, immobile, ne leur apparaîtraient-ils pas terrifiants ? (Butor, 116.)

Ces phrases appellent les remarques suivantes :

Ex. (22). La proposition est imbriquée dans la structure de la phrase ; toute préposition, et non seulement *pour*, aurait exigé *ce* pour pouvoir introduire le complément de la comparaison : « autre chose *que* CE *pour quoi* l'on a été créé ».

Ex. (23). Cette proposition-sujet aurait postulé *ce* même si elle n'avait pas été antéposée, cf. « Paraît beau CE *pour quoi* l'on se sent vocation. » Sans *ce*, la phrase est incompréhensible et certainement très mal construite.

Ex. (24). Dans la phrase de Proust, point n'est besoin de recourir à *tout* pour justifier la présence de *ce*, qui était en tout cas indispensable ; cf. « a fait d'avance CE *pour quoi* » et certainement pas **a fait d'avance pour quoi*. Ici aussi, proposition imbriquée, en fonction d'objet direct intégré (non interrogatif).

Ex. (25). Proposition non imbriquée, mais plutôt parenthétique ; mieux encore, c'est une rallonge, qui donne une vie nouvelle à la phrase au moment où celle-ci risquait de s'éteindre. Et cependant, malgré la fonction de cette proposition, *pour* ne peut pas renoncer à la présence préalable du neutre *ce* ; en cela il est exceptionnel, c'est-à-dire différent dans son comportement de toutes les autres prépositions, qui n'ont point besoin d'un support neutre pour introduire une rallonge détachée (cf. *à quoi*, *en quoi*, *sur quoi*, etc.).

L'explication du phénomène nous paraît maintenant simple : seul *ce* est capable de garantir contre la confusion possible avec les interrogatifs *pour quoi* ou plutôt *pourquoi* (qui, répétons-le, sont interchangeables sur le plan phonique).

Ex. (26). Cette phrase de Butor, quoique claire, présente quelques difficultés à l'analyse. De quoi dépend exactement *ce pour quoi vous êtes là* ? de *si vous leur racontiez* ? Ce serait donc une interrogative indirecte, comme *ce qui s'est passé*, comme *comment tout cela s'est détérioré*, comme *ce qu'il vous a fallu décider pour en finir* ; l'auteur aurait donc pu construire tout simplement « si vous leur racontiez... POURQUOI vous êtes là », gagnant

ainsi en clarté et en légèreté, sans briser le parallélisme et le rythme (mais il est vrai d'autre part que la soudure par *ce pour quoi* est beaucoup plus organique, plus épaisse, que celle qu'on obtiendrait grâce à un simple *pourquoi*).

Ou bien, peut-être l'écrivain a-t-il voulu brancher, en guise d'explication parenthétique, *ce pour quoi vous êtes là* sur le contexte qui le précède immédiatement, *comment tout cela s'est détérioré* (= « cela s'est détérioré, *et c'est pourquoi* vous êtes là »). Dans ce cas un artifice d'imprimerie, par exemple des parenthèses avant *ce* et après *là*, aurait souligné ce rapport et la mélodie particulière à adopter pour la lecture à haute voix. Il n'est pas exclu non plus que nous nous trouvions là devant un fait de *rattachement polyvalent*, par lequel M. M. Butor, comme Marcel Proust, traduit l'enchevêtrement des idées et des émotions.

Quoi qu'il en soit, le *ce pour quoi* (avec *ce* et en trois mots) se soutient dans tous ces exemples, même si dans le dernier des cinq on doit admettre la concurrence possible d'un simple *pourquoi* (sans *ce*!).

Voici cependant un sixième exemple, exceptionnel sinon aberrant, et dû toujours à Proust :

> (27) ... je sortis et au lieu d'aller regarder la colonne d'affiches, *pour quoi* on me laissait aller seul, je courus jusqu'à lui [= « mon oncle Adolphe »]. (Proust, I, 75.)

Malgré l'avis des grammairiens qui, on le sait, considèrent *ce* comme absolument indispensable avant *pour quoi* ou *pourquoi* sans antécédent défini, malgré les explications que nous venons de donner pour interpréter cet usage, nous voilà devant un cas où *ce* est absent.

On pourrait peut-être soutenir que *quoi* ici ne fait que renvoyer à un antécédent *défini*, et que le sens serait donc « la colonne d'affiches *pour laquelle* on me laissait aller seul ». C'est peu vraisemblable; l'antécédent est plutôt « indéfini », c'est-à-dire représenté par le membre de phrase « aller regarder la colonne d'affiches » (« CE *pourquoi* on me laissait aller seul »). Si ce n'est pas là une bévue, une omission, c'est certainement un caprice de styliste, qu'il faut enregistrer comme tel; il prouve à lui seul, par la voie de l'empirisme, à quel point le *ce* devant *pour quoi* semble nécessaire, même ici, dans une proposition parenthétique, non imbriquée dans la structure essentielle de la phrase.

C) *CE POURQUOI avec antécédent indéfini.*

Voici d'abord un exemple de *ceci pourquoi*, signalé par Sandfeld, § 110 :

(28) Ce que je veux savoir... c'est ceci — *ceci pourquoi* uniquement je suis venu vous trouver. (G. Leroux, *Le Fauteuil hanté*, 90.)

Pourquoi n'introduit pas ici une proposition interrogative (cf. au contraire : « Je veux savoir ceci — pourquoi je suis venu », ce qui serait un contresens absurde dans notre contexte). *Ceci pourquoi* et, dans une moindre mesure, le maladroit *uniquement* montrent clairement qu'il s'agit d'un développement parenthétique du premier *ceci* : « Je veux savoir ceci, c'est-à-dire certaine chose, la chose suivante ; et *c'est uniquement pour cette chose* que je suis venu vous trouver ».

Dans cette phrase exceptionnelle — et d'un style assez douteux — l'antécédent, en apparence indéfini, ne l'est pas tout à fait (cf. note 1, p. 348). De peur de paraître interrogatif, *pourquoi* est obligé de s'appuyer sur un démonstratif neutre ; il préfère donc *ceci*, qui reprend le premier *ceci* et qui lui convient mieux que le trop abstrait, le trop vague *ce*. Mais la véritable bizarrerie du passage est *pourquoi*, orthographié qu'il est en un seul mot, comme s'il était adverbe interrogatif, comme s'il n'était pas en réalité composé de deux éléments distincts, la préposition *pour* et le conjonctif *quoi*, et précédé de l'antécédent de ce dernier.

De même dans les six exemples suivants :

(29) Et je n'ai même pas abordé mon sujet, et l'on ne peut même encore entrevoir l'annonce, ni pressentir l'approche, de ce qui devait occuper tout le livre, de *ce pourquoi* je l'écris. (Gide, *Journal*, p. 572, *apud* Dict. Robert sous *annonce*, 8.)

(30) ... ce que je vis en m'éveillant, *ce pourquoi* je me levai [...] ce furent les impressions de la première sortie à Venise... (Proust, III, 623.)

(31) Mesurait-elle le néant de *ce pourquoi* elle luttait depuis tant d'années ? (Mauriac, *Le Nœud de vipères*, XIII, *apud* Dict. Robert sous *néant*, 19.)

(32) [Il était] connu dans tout le diocèse de Bordeaux pour le plus remarquable producteur, *ce pourquoi* l'archevêque [...] le tenait en parfaite estime. (Henriot, *Aricie Brun*, 21, *apud* Sandfeld, § 137.)

(33) ... vous lui expliquerez [...] que vous habiterez entièrement avec elle, *ce pourquoi* il vous faudra d'abord [...] aller vous entendre avec Mme da Ponte... (Butor, 51.)

(34) ... vous avez attendu un certain temps sur le trottoir, hélant tous les taxis dont aucun n'était libre, votre valise à la main, que Marnal était allé vous retirer à

la consigne dans l'après-midi, que vous trouviez trop lourde pour la trimbaler dans les corridors du métro qu'il vous a bien fallu décider de prendre à la fin, *ce pourquoi* vous êtes remonté dans votre repaire, dans votre poste de commandement [...] pour la déposer sur votre table, puis, débarrassé, vous avez fait un détour par le bar romain qui était plein cette fois-ci... (Butor, 64.)

Ici aussi, *ce* est partout nécessaire, et *ce pourquoi* se laisse très facilement remplacer par le plus analytique *ce pour quoi*. Dans les citations 29, 30 et 31 *ce pourquoi*, introduisant une proposition imbriquée, a le sens de... *la chose, la raison pour laquelle*; dans 32, 33 et 34, la même expression, amorçant une proposition plus autonome, est équivalente à *chose pour laquelle*, ou si l'on tient à détacher plus nettement, à (*et*) *c'est pourquoi*.

Somme toute, il n'y a aucune différence réelle entre ces derniers cas et les cinq exemples de *ce pour quoi* (en trois mots) examinés précédemment (22-26) : les uns pourraient adopter la graphie des autres. Faut-il donc se résigner à admettre, avec le Dictionnaire Robert, que « *Ce pourquoi* s'écrit parfois au lieu de *ce pour quoi* » (sous *pourquoi*, 2°) ?

Avant de conclure, il convient de rappeler une dernière formule connexe : *c'est pourquoi*.

D) (*ET*) *C'EST* (*VOICI*, *VOILA*) *POURQUOI*.

C'est plutôt pour mémoire que nous mentionnons cette locution, considérée à juste titre aujourd'hui comme un succédané conjonctionnel coordonnant à valeur consécutive [1], et dans laquelle « au lieu de *pour quoi* on écrit régulièrement *pourquoi* » (Sandfeld, § 64).

La formule est donc banale, figée; à l'encontre de *ce pour quoi* ou *ce pourquoi* qui introduisent un contenu réellement subordonné ou du moins faisant semblant de l'être, elle sépare nettement et coordonne deux idées, le thème ou la donnée, et le prédicat ou la conséquence. Elle suppose une pause plus ou moins appréciable entre les deux termes, même si cet arrêt n'est pas toujours fortement marqué par la ponctuation :

(35) J'avais bien vu, en l'écoutant parler, que ce n'était pas un homme ordinaire, *c'est pourquoi* je me suis permis de vous demander. (Proust, II, 959.)

C'est pourquoi n'est plus analysable et la valeur adverbiale de *pourquoi* y

1. G. Antoine, *La coordination en français*, 2 vol., Paris, D'Artrey, 1959-1962; v. notamment t. I, p. 688 sqq.

est tout effacée, comme le prouve cet exemple, un peu insolite mais bien valable :

(36) *Et c'est pourquoi* sois sur tes gardes ! (Éd. Pailleron, *Le Monde où l'on s'ennuie*, I, 2 [1].)

*
* *

Concluons maintenant sur les trois expressions en présence.

1° *Ce pour quoi* n'a rien d'insolite et se comporte comme tout syntagme où *quoi* conjonctif est introduit par une préposition quelconque — avec cette différence toutefois qu'il exige presque sans exception le neutre *ce*; cela, pour éviter toute confusion possible avec l'interrogatif *pour quoi* ou *pourquoi*.

2° *C'est pourquoi* est une locution toute faite, relativement fréquente, qui ne réclame aucune investigation et qui ne soulève aucune difficulté. *Ce* n'y est pas nécessaire — ou plutôt il s'y trouve de toute manière, dans *c'est* (cf. nos considérations sur *c'est à quoi*, ex. 13 ci-dessus); et l'orthographe de *pourquoi*, en un seul mot, y est de règle.

3° Reste à interpréter le problématique *ce pourquoi*. Personnellement, nous ne lui reconnaissons aucune raison d'être, à côté du plus analytique et du plus clair *ce pour quoi*. Si *pourquoi* est un véritable adverbe, il ne doit avoir aucune « affinité » avec *ce*, aucun besoin d'un antécédent (pourrait-on imaginer en effet **ce quand*, **ce comment* ?). Si cependant il lui faut s'appuyer sur un *ce* neutre, cela prouve qu'on veut éviter la confusion possible avec l'interrogatif *pourquoi*, que la fusion de *pour* et *quoi* est ici encore incomplète, et que le second élément, *quoi*, est encore perçu séparément, comme un conjonctif. *Ce pourquoi* serait donc une contradiction de termes, une absurdité, *ce* supposant un *quoi* assez caractérisé et détaché; et la conclusion qui s'impose est qu'il est plus naturel, plus logique de penser et d'écrire *ce pour quoi* en trois mots, non pas en deux.

1. Exemple cité par A. Tobler dans ses *Mélanges de Grammaire française*, trad. fr. de la 2e éd. par M. Kuttner et L. Sudre, Paris, Picard, 1905, p. 38; l'on y trouve aussi des exemples d'impératifs après *c'est pourquoi* chez La Fontaine, Cyrano, Ponsard, A. Daudet, P. Desjardins. Cf. Sandfeld, § 64 et le Dictionnaire Robert, art. *pourquoi*, ex. 23 et 24 (*pourquoi* « peu usité »). Pour *c'est pourquoi* repris par *que*, v. H. Renchon, *La syntaxe de l'interrogation*, Bruxelles, Palais des Académies, 1967, p. 166.

Ajoutons enfin que *voici pourquoi* peut être anaphorique ou non, cf. note 12 ci-dessus (pour un exemple de *voici pourquoi* anticipant, v. Proust, I, 208); et que *c'est* (*voici*, *voilà*) *pourquoi* peut se détacher encore plus nettement du contexte antérieur grâce à *et*.

Cette confusion orthographique se rattache à l'hésitation qui existe depuis toujours, dans bon nombre de cas déjà signalés, entre *pour quoi* et *pourquoi*. Et peut-être qu'à l'origine du *ce pourquoi* plutôt détaché de tel écrivain se trouverait aussi une obscure et trompeuse analogie avec *c'est pourquoi*, donc un simple lapsus; bien que la différence phonique entre les deux soit considérable.

Si les grammairiens ont essayé de légiférer dans certains cas, pour exclure l'illogisme et la pluralité des graphies (cf. l'expression *pour quoi faire*), si l'usage reste indécis à l'égard des concurrents *la raison pour quoi* et *la raison pourquoi*, la rareté même de *ce pour quoi* et de *ce pourquoi* — qui ne constituent pas d'opposition significative — a empêché qu'une orthographe unique, raisonnable, fût adoptée et même considérée ou proposée.

Cette rareté n'est pas non plus difficile à expliquer. Les occasions d'employer *ce pour quoi* (ou son rival) sont peu fréquentes et ne peuvent être provoquées que par le désir d'obtenir certains enchaînements, certain enchevêtrement d'idées et de propositions, en bref, certains effets de style. Normalement, l'on préfère tourner la phrase autrement, par exemple en la brisant, en l'agençant par un *c'est pourquoi*, etc.

C'est ce qui explique le choix de nos deux textes-témoins, ceux de Proust et de M. Butor [1]. Si de nos jours la proposition-rallonge est courante à peu près partout dans l'énoncé écrit de type littéraire, lorsqu'elle correspond à un type relativement banal (*à quoi*, *en quoi*, *après quoi*, etc.), elle ne fleurit et ne revêt des formes exceptionnelles (*ce devant quoi*, *ce à côté de quoi*, *ce* POUR *quoi*) que dans une écriture flamboyante, qui ne se refuse ni l'excès de l'hypotaxe, ni la phrase longue voire interminable, ni les ligatures fortes et souvent artificielles.

Al. LORIAN.

1. Nous avons lu plusieurs œuvres littéraires modernes en prose sans y relever un seul *ce pour quoi* ou *ce pourquoi*.